

**2022 DSOL 4** : Subventions (121 000 euros) à 5 associations et conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

La collectivité parisienne a fait de la prise en charge de l'autisme une priorité de son action. L'autisme constitue l'un des axes forts de la politique parisienne en faveur du handicap. La collectivité s'engage notamment à renforcer le dépistage précoce des troubles du spectre autistique ; à renforcer la capacité d'accueil et d'accompagnement spécialisé pour prévenir les ruptures de parcours des jeunes, notamment par la création de dispositifs innovants. Elle s'engage également à mettre en œuvre la « réponse accompagnée pour tous » et les plans d'accompagnement globaux (PAG).

Dans ce contexte, la collectivité parisienne soutient les initiatives associatives visant à accompagner les personnes avec autisme et leurs familles.

A ce titre, le présent projet de délibération a pour objet de vous proposer d'accorder des subventions pour un montant total de 121 000 euros à cinq associations qui œuvrent dans le domaine de l'autisme.

L'association **Autisme en Ile-de-France** a pour objet d'assurer l'accueil, l'écoute et l'information des personnes en situation de handicap par suite de syndrome autistique ou de troubles apparentés, et de favoriser la création de structures ou services spécifiques d'accueil ; elle gère actuellement 7 établissements et 3 services pour enfants et adultes, à Paris, dans les Yvelines, et le Val-de-Marne. Les activités de l'association sont de trois natures : gestion des établissements et services (enfants-adolescents, adultes) ; gestion d'activités de loisirs pour les jeunes avec autisme ; dispositif d'aide aux aidants (ouvert aux familles dont les enfants ne sont pas accompagnés par l'association).

Pour 2022, l'association sollicite un financement pour le financement du centre de loisirs pour enfants avec autisme « le P'tit Club ». Ce centre est installé au sein de l'Institut Médico-Éducatif « Cour de Venise » situé 12 rue Saint Gilles dans le 3e arrondissement. Il est spécialisé pour les enfants autistes et utilise des méthodes éducatives adaptées à la prise en charge de ces enfants : éducation structurée, supports visuels... « Le P'tit Club » offre ainsi un complément de socialisation, de stimulation et de prise en charge. Il permet de faire progresser les enfants dans le cadre d'une approche éducative structurée et offre aussi un temps de répit pour

les parents. Par ailleurs, des activités ludiques et de création sont proposées aux enfants : arts plastiques, musique, sport, relaxation, contes, sorties...

Les enfants sont encadrés par des animateurs ayant chacun une expérience significative de l'autisme ou de l'animation. Le fort taux d'encadrement (1 adulte au minimum pour 2 enfants) permet à l'équipe de s'adapter aux besoins de chaque enfant. « Le P'tit Club » est ouvert les samedis et une partie des vacances scolaires. Il accueille 17 enfants de 6 à 12 ans répartis sur deux groupes.

En outre, l'association propose aux familles des enfants accueillis au « P'tit Club » de se rencontrer dans le cadre du « Café Parents », tous les deux mois, afin d'échanger entre elles et avec la coordinatrice du centre de loisirs.

L'association **Le Papotin – Fenêtre sur la Ville** a pour but de soutenir les jeunes atteints de troubles du spectre autistique et de favoriser leur inclusion. Depuis la fin des années 1990, l'association permet la parution et la distribution d'un journal « Le Papotin » entièrement réalisé par des jeunes autistes venant de plusieurs institutions spécialisées d'Ile-de-France. L'association favorise aujourd'hui une distribution sous forme numérique, la distribution « papier » étant réservée à certains numéros spéciaux. C'est un journal atypique, où se mêlent reportages, poèmes, points de vue, interviews... C'est l'occasion pour les jeunes d'échanger, de parler de l'actualité, de créer des textes personnels... Tous les mercredis, le comité de rédaction du « Papotin » se réunit pour une interview publique de personnalités à la « Mission Bretonne » dans le 14e ou en visioconférence, ce qui a permis à des « anciens » du Papotin ayant quitté Paris de se joindre au projet.

Autour de la conception du journal sont également organisées des sorties culturelles (théâtre, expositions, cinéma, événements sportifs) ainsi que la réalisation de DVD événementiels (interviews, reportages...). Tout au long de la crise sanitaire, les membres du journal Le Papotin et de l'émission de Radio des jeunes de l'hôpital de jour d'Antony ont créé un programme radiophonique hebdomadaire d'une heure appelé Antivirus. Ils ont pu interviewer des personnalités du monde culturel, de la télé, du doublage ; un montage vidéo est en cours qui témoignera de cette expérience (podcast de 9 émissions).

Ce sont 60 adolescents et jeunes adultes (dont 38 parisiens) de 14 institutions, encadrés par un enseignant et une quinzaine d'éducateurs, qui contribuent ainsi aux diverses activités de l'association.

En 2022, deux numéros du journal paraîtront et l'association continuera à être très active sur les réseaux sociaux pour diffuser les créations des rédacteurs. Un projet d'adaptation à la télévision avec le concours des réalisateurs Olivier Nakache et Eric Toledano est également prévu.

L'association **Apte- Autisme et Piano, Thérapie Educative (APTE)** a pour objet l'apprentissage des pratiques instrumentales auprès de personnes atteintes de troubles autistiques et cognitifs, ce qui permet au-delà du divertissement, de développer certaines formes de communication et constitue un ancrage important dans la vie des jeunes bénéficiant du projet.

L'association anime, dans le 14e arrondissement, un local dédié à **l'enseignement du piano** pour une soixantaine de personnes autistes. L'association utilise une méthode d'apprentissage spécialement mise au point : la méthode DOLCE. L'association a également développé des cafés-musique, l'objectif de cette action étant de favoriser l'inclusion. En 2021, APTE a mis en place une convention avec le conservatoire du 14e qui a permis de former deux professeures à la pédagogie DOLCE pour accueillir des enfants en situation de handicap dans le cadre

d'ateliers d'inclusion où le suivi pédagogique est assuré par APTE. En 2022, l'association souhaite ouvrir de nouvelles classes musique dans le cadre de ce partenariat, pour accueillir 20 enfants.

Parallèlement, l'association a ouvert, en 2020, un pôle « **danse- autisme** » afin de proposer des cours de hip-hop et danse moderne aux personnes autistes de tout âge. Cette activité est assurée par deux professeurs, formés à la pédagogie DOLCE, à raison de deux heures de danse, deux fois par semaine. Ces cours se tiennent dans une salle de danse du conservatoire du 14<sup>e</sup> arrondissement. Depuis juin 2021, des sections hip-hop ont été mises en place pour 14 jeunes de l'Institut Médico-Éducatif ABPIEH, situé 10 rue Juliette Dodu dans le 10<sup>e</sup>. À compter de 2022, des cours collectifs seront aussi dispensés à 12 jeunes autistes du Centre d'Accueil de jour Les Colombages situé 96 rue Didot dans le 14<sup>e</sup>, et l'association souhaiterait accueillir 20 jeunes supplémentaires au conservatoire.

APTE qui a pu acquérir, grâce à des fonds de mécénat privé, un second local situé 27 rue Godefroy Cavaignac dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, va également proposer de l'éveil musical aux enfants en situation de handicap, à partir du 2022.

L'association **Apte Pôle Répît (APR)**, fondée en 2009, poursuit le travail initié par l'association Apte Autisme dont l'objectif est de proposer des thérapies musicales. Rencontrant régulièrement les familles de leurs élèves ainsi que les intervenants, les responsables de l'association ont pris conscience de la souffrance générée par ce syndrome et de la carence dans la prise en charge de personnes autistes, hors des institutions, notamment parmi les jeunes adultes. C'est ainsi que les responsables d'Apte Autisme ont décidé de créer « Apte Pôle Répît », afin d'offrir du répît aux familles.

Les intervenants de l'association se rendent au domicile des parents de personnes avec autisme, à raison d'un abonnement hebdomadaire minimum de 2h consécutives. Tous les intervenants de l'association sont formés aux différentes méthodes de prise en charge d'une personne autiste (ABA, Floortime, Pecs, Teacch ou encore Montessori).

En 2020, APR a mis en service sa plateforme numérique « PRALINE » qui a permis de mettre en lien les demandes des familles et les disponibilités des professionnels. En 2021 les besoins des familles sont toujours très importants, notamment les familles monoparentales où les femmes, souvent victimes de violence, doivent faire face aux difficultés de la situation familiale. Dix familles (à hauteur de 3 heures hebdomadaires pour des enfants âgés de 4 à 17 ans) ont ainsi pu bénéficier de l'appui de ces professionnels, tant pour un soutien dans les activités intellectuelles, sensorielles et motrices, que pour l'aide à la mobilité, le soutien aux relations sociales, l'aide à l'autonomie et la guidance familiale. Huit familles sont encore en liste d'attente et deux familles en attente d'augmentation du nombre d'heures de prise en charge par semaine ; ces familles sont en attente de places dans des institutions spécialisées.

L'association **Service Plus à la Personne** propose des services à la personne pour enfants et adultes en situation de handicap mental, et notamment d'autisme sévère n'ayant pas de prise en charge ou peu. Elle permet des temps de répît aux familles, grâce à des prises en charge individualisées avec un projet pédagogique adapté. L'association dispose d'une offre de services suffisamment large pour être en mesure d'accompagner ses adhérents de façon personnalisée et à tout moment du quotidien notamment sur des créneaux périscolaires, des gardes en soirée, des week-ends, jours fériés et vacances scolaires, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, quel que soit le niveau d'autonomie et les troubles associés.

L'association propose des aides à la vie quotidienne, des activités de loisirs, des programmes éducatifs personnalisés, des accompagnements spécifiques, des programmes éducatifs personnalisés, des aides à l'insertion professionnelle. Un programme d'ateliers suivis est aussi proposé aux bénéficiaires (atelier de théâtre, d'art thérapie, dessin, atelier manuel et bien-être, atelier éveil sportif/motricité, atelier photos). Des séjours vacances pendant le mois d'août sont aussi envisagés. En 2021, l'association a augmenté son volume de prestations notamment en apportant un renfort de personnel auprès d'institutions spécialisées (Instituts Médico-Éducatifs, Foyers d'Accueil Médicalisés...) sur des projets à court et moyen terme, mais aussi en remplacement ponctuel. De ce fait elle a dû effectuer plusieurs embauches et compte actuellement 29 salariés. Le nombre d'adhérents (63 franciliens, dont 38 familles parisiennes) et de prises en charge est aussi en augmentation. Par ailleurs, les partenariats avec la MDPH, les Pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE) et certaines institutions ont également été renforcés.

Compte tenu de l'intérêt des actions portées par ces associations pour les personnes en situation de handicap et leurs familles, je vous propose d'attribuer des subventions d'un montant total de 121 000 euros pour l'année 2022 aux cinq associations suivantes et de signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec trois d'entre elles :

- Autisme en Ile de France : 70 000 euros dans le cadre d'une convention 2022/2024,
- Le Papotin – Fenêtre sur la Ville : 9 000 euros dans le cadre d'une convention 2022/2024,
- Apte-Autisme et Piano, Thérapie Éducative (APTE) : 4 000 euros,
- Apte Pôle Répit (APR) : 15 000 euros ,
- Service Plus à la Personne : 23 000 euros dans le cadre d'une convention 2022/2024.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

**La Maire de Paris**